

**DECISION DG n° 2019-424**

**Du 28 novembre 2019 portant nomination  
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 7 août 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1** : Monsieur LABILLE (Jean-Philippe), directeur adjoint à la direction des systèmes d'information et responsable de la sécurité des systèmes d'information de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, est également désigné, en application de l'article R. 1332-5 du code de la défense, délégué pour la défense et la sécurité, ainsi qu'officier de sécurité, par intérim.

**Article 2** : L'article 7 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

Le huitième tiret est supprimé.

**Article 3** : La présente décision, est publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 28 novembre 2019

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL  
Directrice générale adjointe